

<http://enseignants.se-unesa.org/Et-ho-l-ISAE-Et-nous-Le-16-juin-le-ministere-rouvre-les-discussions>



Enseignants de l'Unsa

Et ho, l'ISAE ? Et nous ? Le 16 juin, le ministère rouvre les discussions !

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : lundi 23 mai 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le 3 mai dernier, le premier ministre a annoncé l'augmentation de l'ISAE pour les enseignants du premier degré.

L'ISAE, une mesure de justice

Suite à sa pétition initiée en 2011, le SE-Unsa avait obtenu la création de l'ISAE en 2013, par un protocole d'accord signé avec Vincent Peillon. Poursuivant son objectif d'une indemnité de 1 200 Euros annuels identique à celle du second degré, le SE-Unsa a recueilli en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre.

Cette annonce faite en clôture des assises de la Refondation marque l'aboutissement d'une longue mobilisation pour la reconnaissance des enseignants du premier degré, de leur niveau de recrutement et de leur engagement professionnel. Elle concrétise enfin les déclarations faites depuis plusieurs mois par la ministre de l'Éducation nationale. À la veille de discussions sur les carrières de tous les enseignants, le SE-Unsa se félicite de cette mesure qui acte une plus grande équité entre les différents corps d'enseignants. Le SE-Unsa se félicite que l'égalité de reconnaissance des enseignants progresse, quel que soit le niveau d'enseignement. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

Reste maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE : animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...

Les oubliés de l'ISAE

Environ 5 à 6% des PE se rentrent pas dans le champ d'application de l'ISAE avec des motifs variables soit parce que, n'étant pas devant élèves, ils ne peuvent en être bénéficiaires (c'est par exemple la situation des référents handicap ou des animateurs TICE), soit parce que le ministère considère équivalentes des primes déjà perçues, les heures de coordination et de synthèse pour les PE de Segpa ou d'Ulis. Pour chacune des catégories de collègues, nous sommes intervenus et avons détricoté les arguments ministériels ou fait valoir des effets sur l'attractivité des postes en même temps que l'iniquité qui résultait de ces décisions.

De très nombreux collègues ont perçu cette décision comme une mise à l'écart alors même qu'ils ont, à juste titre, le sentiment de s'occuper au quotidien du suivi et de l'accompagnement des élèves (ISAE) et très souvent, dans la plupart des cas, des plus fragiles et les plus éloignés du système éducatif !

Mais que fait donc le SE-Unsa

Lorsque l'ISAE a été installée en excluant de fait un certain nombre de collègues, nous avons lancé une pétition et interpellé à de très nombreuses occasions les pouvoirs publics pour remettre dans la boucle ceux que nous avons nommés les « oubliés de l'ISAE ». Nous avons alors obtenu un groupe de travail sur la question spécifique des enseignants spécialisés ainsi que pour les formateurs. Certains ont abouti amis d'autres sont encore à ce jour sans débouché. **Nous n'avons cessé de relancer le ministère et avons enfin obtenu une reprise des discussions.** Pour nous, cela doit aboutir à une remise à plat des régimes indemnitaires obsolètes et illisibles au profit d'une reconnaissance des spécificités professionnelles qui réactive également l'intérêt que peuvent représenter ces postes. En effet, aujourd'hui, il est moins intéressant financièrement d'occuper certaines fonctions plutôt que de rester PE de classe ordinaire. Ce n'est pas très porteur pour le système éducatif qui a besoin de tout le monde !

Et maintenant ?

Il est plus que temps que des propositions concrètes soient posées sur la table. **Pour le SE-Unsa, le temps des décisions est arrivé. C'est ce que nous dirons le 16 juin au ministère qui vient enfin de rouvrir le groupe de**

travail grâce à notre insistance.

Lire ou relire :

- [Enseignants spécialisés : reprise des discussions ?](#)
- [Rémunération et temps de travail des enseignants spécialisés : les propositions du MEN](#)